

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres
En exercice : 11

Présents : 10
Pouvoirs : 0

Absent : 1

Qui ont pris part à la délibération : 10

SEANCE DU 25 JUN 2020

=====

L'an deux mil vingt et le 25 du mois de juin à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles VINCENT, Maire, président du CCAS.

Présents : M. VINCENT - Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET - M. CALMET, Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Absent : Mme MAIS

4 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2020

Monsieur le Président expose que Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport qui doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre
- la présentation des engagements pluriannuels ;
- les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

• **Fonctionnement** :

Le bilan de l'année 2019 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de l'ordre de 1 524.60 euros.

Ce déficit ajouté à l'excédent repris de l'année antérieure (+ 25 038.37 €) sera repris au budget primitif 2020 soit la somme de 26 562.97 €.

Les principales ressources du CCAS sont constituées pour sa partie la plus importante d'une subvention municipale à laquelle s'ajoutent le tiers du produit des concessions vendues au cimetière communal et divers dons.

- **Investissement :**

Le bilan de l'année 2019 laisse apparaître un déficit du solde d'exécution de l'ordre de 80.75 €. Ce résultat ajouté à celui de l'année antérieure (+ 3 730.36 €) sera repris au budget primitif 2020 soit la somme de 3 649.61 €.

Le Budget Primitif 2020 pourrait être de 147 585 € en dépenses et recettes de fonctionnement et de 10 349.61 € en investissement.

Compte tenu du montant de l'excédent cumulé de l'année 2019 et dans un souci de sincérité budgétaire, la subvention de la commune pourrait être de 104 250 € afin de permettre au C.C.A.S. de poursuivre son action de prévoyance et d'entraide, d'intensifier les aides directes locales aux plus démunis.

Les orientations sont détaillées dans le rapport joint à la présente délibération dont une copie a été transmise à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président demande à Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration, à travers un vote, de **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la Note de Synthèse, présenté et débattu en séance.

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Président ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Rapport d'Orientation Budgétaire.

DECIDE à l'UNANIMITE

- de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la Note de Synthèse, présenté et débattu en séance.

Pour extrait conforme, le 26 Juin 2020.

Signé :
Le Président,
Gilles VINCENT